

Nous protestons vigoureusement contre l'appel de la municipalité auprès des parents d'élèves et associations pour organiser l'accueil des enfants en cas de grève des enseignants et des services municipaux d'animation demandé par quelques familles.

Cette initiative nous paraît déplacée tant elle constitue un déni du droit constitutionnel à la grève. En effet, à l'instar de tous les services publics, l'École publique subit actuellement des attaques sans précédent et des réductions de moyens impliquant des conditions d'apprentissage scolaires détériorées.

L'appel de la majorité suscite par ailleurs des questions légales et juridiques quant à l'organisation de ce service palliatif : légitimité, moyens humains, sécurité garantie des enfants, lieux et horaires, etc.

Au-delà de ces aspects pratiques, l'idée même que cette proposition provienne d'une entité publique nous apparaît comme inconcevable et éloignée d'une réalité sociale actuellement critique pour une grande part de la population.

Mai 2024